

Rectifications

Nouvelles annales de mathématiques 2^e série, tome 7
(1868), p. 191-192

<http://www.numdam.org/item?id=NAM_1868_2_7__191_1>

© Nouvelles annales de mathématiques, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

RECTIFICATIONS.

Rectifications pour le § II de la Note sur le nombre e.

Page 18, ligne 6. — La condition $p > x > 0$, à laquelle est subordonnée la double inégalité (4), n'est pas suffisante pour une partie des valeurs de x moindres que l'unité. Mais on évite toute restriction de la formule (4) à cet égard, en prenant les valeurs de p à partir de $p = 1$.

Page 20, ligne 8 et suivantes. — Comme pour la formule (4), nous prendrons ici $p \geq 1$, lorsque x est une fraction, afin d'éviter une restriction relativement à $\sin x$. Pour $p = 1$, les for-

mules posées donnent

$$1 > \cos x > \frac{1}{1+x^2}, \quad x > \sin x > \frac{x}{1+x^2},$$

x étant compris entre 0 et 1 ; ce qui est exact.

Mais c'est par inadvertance qu'on a dit que les quantités $\cos x$, $\sin x$ seront *toujours* comprises entre les expressions indiquées page 20, et qu'on a énoncé sans restriction les doubles inégalités qui suivent à la même page. Ces relations n'ont lieu que pour des intervalles déterminés, dans lesquels on fait varier x , intervalles distincts pour chaque double inégalité.

La discussion complète des formules en question exige des détails minutieux, et sur lesquels on pourra revenir, ainsi que sur quelques autres points touchés incidemment dans la Note qui précède.

Errata.

Tome VII (2^e série), page 116, ligne 13, au lieu de : L'un des auteurs des deux Notices, lisez : L'auteur de l'une des deux Notices.

(JONQUIÈRES.)